



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

ENQUETE PUBLIQUE

**SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

Par arrêté du 23 novembre 2010 du Président du SMEAT, une enquête publique d'une durée de cinquante deux jours, à dater du mercredi 15 décembre 2010 jusqu'au vendredi 4 février 2011, est organisée concernant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Grande agglomération toulousaine, arrêté par le SMEAT par délibération du 9 juillet 2010. Il est précisé que le comité syndical du SMEAT est l'instance compétente pour approuver le Schéma de Cohérence Territoriale.

Un exemplaire du dossier d'enquête est consultable par le public, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de chacune des cent dix-sept communes du SMEAT, à savoir :

Aigrefeuille, Aucamville, Aureville, Aussonne, Auzeville-Tolosane, Auzielle, Ayguesvives, Balma, Baziège, Beaupuy, Beauzelle, Belberaud, Belbèze-de-Lauragais, Blagnac, Bonrepos-Riquet, Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Brax, Bruguières, Castanet-Tolosan, Castelginest, Castelmaurou, Clermont-le-Fort, Colomiers, Cornebarrieu, Corronsac, Cugnaux, Deyme, Donneville, Drémil-Lafage, Eaunes, Empeaux, Escalquens, Espanes, Fenouillet, Flourens, Fonbeuzard, Fonsorbes, Fourquevaux, Frouzins, Gagnac-sur-Garonne, Gauré, Goyrans, Gratentour, Issus, La Salvetat-Saint-Gilles, Labarthe-sur-Lèze, Labastide-Beauvoir, Labastidette, Labège, Lacroix-Falgarde, Lamasquère, Lasserre, Launaguet, Lauzerville, Lavalette, Lavernose-Lacasse, Le Fauga, Léguevin, Les Varennes, Lespinasse, Lévigac, L'Union, Mérenvielle, Mervilla, Mondonville, Mondouzil, Mons, Montberon, Montbrun-Lauragais, Montgiscard, Montlaur, Montrabé, Muret, Noueilles, Odars, Pechabou, Pechbonnieu, Pechbusque, Pibrac, Pin-Balma, Pinsaguel, Pins-Justaret, Plaisance-du-Touch, Pompertuzat, Portet-sur-Garonne, Pouze, Pradère-les-Bourguets, Quint-Fonsegrives, Ramonville-Saint-Agne, Rebigue, Roques-sur-Garonne, Roquettes, Rouffiac-Tolosan, Sabonnères, Saiguède, Saint-Alban, Saint-Clar-de-Rivière, Sainte-Livrade, Saint-Geniès-Bellevue, Saint-Hilaire, Saint-Jean, Saint-Jory, Saint-Loup-Cammas, Saint-Lys, Saint-Marcel-Paulel, Saint-Orens-de-Gameville, Saint-Thomas, Saubens, Seilh, Seysses, Toulouse (Capitole), Tournefeuille, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil, Villate, Villeneuve-Tolosane.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site du SMEAT : **www.scot-toulouse.org**

Un registre à feuillets non mobiles est mis à la disposition du public, pour y consigner ses observations relatives au SCoT, dans chacune des cent dix-sept mairies mentionnées ci-dessus.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par le Président du Tribunal administratif de Toulouse :

- Président : Monsieur Vincent SAINT-AUBIN, géomètre-expert ;
- Membre titulaire : Monsieur Michel SABLAYROLLES, géomètre-expert foncier qui assurera la présidence de la commission en cas d'empêchement de Monsieur Vincent SAINT-AUBIN ;
- Membre titulaire : Monsieur Christian BAYLE, ingénieur de l'armement ;
- Membre suppléant : Monsieur Christian LASSERRE, retraité.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public aux lieux et dates suivants :

- Mairie de Toulouse (Capitole) : jeudi 16 décembre 2010 de 14h00 à 17h00 ;
- Mairie de Montrabé : lundi 20 décembre 2010, de 9h00 à 12h00 ;
- Mairie de Muret : mardi 11 janvier 2011, de 14h00 à 17h00 ;
- Mairie de Pechbonnieu : vendredi 14 janvier 2011, de 9h00 à 12h00 ;
- Mairie de Labège : mercredi 19 janvier 2011, de 9h00 à 12h00 ;
- Mairie de Plaisance-du-touch : vendredi 28 janvier 2011, de 14h00 à 17h00 ;
- Mairie de Blagnac : jeudi 3 février 2011, de 9h00 à 12h00 ;
- Mairie de Toulouse (Capitole) : vendredi 4 février 2011 de 14h00 à 17h00.

Toutes remarques ou observations peuvent également être adressées pendant la durée de l'enquête à la commission d'enquête :

- par écrit : au siège du SMEAT, à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête : 11, boulevard des Récollets, 31 078 Toulouse Cedex 4
- par voie électronique, à l'adresse : commissiondenquete@scot-toulouse.org

A l'issue de l'enquête, le rapport de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an, dans chacune des communes où s'est déroulée l'enquête.

Le Président du SMEAT : **Pierre COHEN** : signé